



Compte-rendu du Conseil d'établissement 26/08/2021

Présents :

- Représentants de l'administration : M. BIS, M. BIZOT, M. DIENER, M. GUILLEMIN, M. RENAUD, Mme TERNOVA
- Représentants des personnels : M. CHAUVEAU, M. GAILLARD, M. GRASLIN, Mme MAZI, Mme OLENDER, Mme STASZEWSKA-KEMAJOU
- Représentants des parents d'élèves : M. LE GUERN
- Représentants des élèves : absents
- À titre consultatif : M. ROSSI, M. ROUSSEAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en visioconférence.

Ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 09/06/2021
- 3- Adaptation du protocole sanitaire
- 4- Point sur la rentrée 2021
- 5- Informations diverses

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 juin 2021

Le compte-rendu de la séance du 09/06/2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Adaptation du protocole sanitaire

Afin d'en faciliter la lecture, les protocoles sanitaires des premier et second degrés ont été fusionnés en un seul document.

Ce document a été présenté lors d'un CHSCS et d'un CHSCT qui ont siégé la veille (le 25 août 2021).

Après recueil des avis des membres des CHS, les principales évolutions sont :

- La suspension de la prise de température à l'entrée de l'établissement. Elle se fera, en cas de besoin, au sein de l'établissement.
- Monsieur BIZOT précise que le protocole français prévoit 4 niveaux mais que ceux-ci ne sont pas transposables en Pologne. Il convient donc de trouver une formulation qui satisfait les consignes

françaises et polonaises et soit suffisamment souple pour anticiper d'éventuelles évolutions et éviter ainsi de devoir convoquer les instances de l'établissement.

- La description des caractéristiques que les masques doivent respecter a été simplifiée : il n'est plus fait référence à la norme mais à leur capacité de filtration (supérieure à 90%) comme la norme le prévoit. Au secondaire, le protocole précise aux parents de fournir au moins 2 masques par jour à leur enfant.
- Les dispositions françaises prévues pour les activités physiques et sportives ne sont pas transposables en l'état.
 - Les cours en extérieur sont à privilégier et se pratiquent sans masque.
 - En raison des conditions météorologiques ou pour d'installations sportives spécifiques, les cours peuvent avoir lieu en intérieur. Une distanciation de 2 mètres doit alors être respectée. En fonction du contexte épidémiologique, le port du masque peut être rendu obligatoire; les activités modifiées voire suspendues en intérieur.

Vote : Pour = 13
Contre = 0
Abstention = 0

4. Point sur la rentrée

Contrairement à ce qui était prévu lors du dernier conseil d'établissement, il est fort probable que l'effectif élèves de l'établissement soit en baisse de l'ordre de 5 à 10%.

Ainsi, deux divisions sont fermées au collège : une sixième et une cinquième. Des dédoublements en mathématiques et en français sont prévus pour ces deux niveaux.

Le premier degré ainsi que le lycée devraient conserver la structure prévue en juin dernier.

5. Informations diverses

- Le lycée accueillera au cours du mois de septembre un centre éphémère de vaccination pour les élèves de plus de 12 ans. L'accord des parents sera indispensable. Ce centre pourra être mis en place si le nombre de personnes à vacciner atteint 50. Une information aux familles est prévue le lendemain.
- À l'occasion de la fête nationale, M. l'ambassadeur de France a indiqué que les négociations d'un accord intergouvernemental sur le LFV sont bien entamées et en voie de réalisation. M. DIENER, conseiller de coopération d'action culturelle de l'ambassade de France, informe les membres du conseil de l'avancée du dossier : le texte de l'accord est en cours d'élaboration par la partie française et sera soumis prochainement à la partie polonaise. Il porte sur les aspects pédagogiques mais aussi fiscaux et nécessitera donc une négociation avec le ministère polonais des affaires étrangères. L'ambassade a bon espoir de parvenir rapidement à un accord très attendu.

Secrétariat de séance : M. LE GUERN

Le chef d'établissement



Frédéric BIZOT